qui auront lieu le lundi 19 juin 1882, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 18, à heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Croix 2, près du fort Sion.

Les amis et connaissances de la famille **Defrancq-Vanhaelewyn**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **Gustave-François Defrancq**, décédé à Roubaix, le 17 juin 1882, dans sa 3e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 19 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 44.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 19 juin 1882, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Hubert Delnatte**, époux de Dame **Henriette Duhamel**, décédé à Roubaix, le 18 mai 1882, dans sa 48e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 19 juin 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Perpétue Florentine Lesoing**, épouse de Monsieur **Louis De Haes**, décédée à Roubaix, le 4 mai 1882, à l'âge de soixante-quinze ans. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 21 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jules Lamy**, veuf de Dame **Clotilde Marchand**, décédé à Roubaix, le 14 mai 1882, à l'âge de 72 ans et 8 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 19 juin 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-Baptiste-Charles Mercier**, époux de Dame **Nathalie Bouchy**, décédé à Roubaix, le 5 mai 1882, à l'âge de 50 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Mademoiselle **Adèle Salembier**, Monsieur et Madame **G. Desmarchelier-Salembier**, vous prient d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 20 juin 1882, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Hippolyte Salembier**, veuf de Dame **Louise Nutte**, décédée à Roubaix, le 16 juin 1881, à l'âge de cinquante ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 20 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Joseph Desbouvries**, veuve de Monsieur **Pierre-Joseph Eloy**, décédée à Roubaix, le 9 juin 1879 dans sa 85e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 juin 1882, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Dame **Coralie Antoinette Lainé**, veuve de Monsieur **Auguste Bailly**, décédée à Roubaix, le 23 mai 1882, dans sa cinquante-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 juin 1882, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri Vanverts**, décédé à Roubaix, le 17 mai 1882, à l'âge de 14 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

BRUXELLES. — *Affaire Peltzer.* — D'après une feuille bruxelloise, l'*Opinion* est mal informée en annonçant que les débats de l'affaire Peltzer, s'ouvriront le 23 octobre et dureront un mois. « La vérité est, dit cette feuille, que l'instruction préparatoire n'est pas encore terminée et que M. le président de la cour d'appel ne sait pas lui-même quand auront lieu les débats de cet épouvantable crime. »

WILLEBROECK. — Jeudi, dans la matinée, on a retiré des eaux du canal de Willebroeck, aux Trois-Fontaines, le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 30 à 35 ans. Le cadavre a séjourné dans l'eau pendant une huitaine de jours environ. Il avait le crâne littéralement fendu. D'après le rapport de M. le docteur Van Cappelen, de Vilvorde, la plaie a été produite après la mort et provient assurément d'un coup de roue à hélice.

CHARLEROI. — Vendredi, à 6 h. 15 du soir, le train de voyageurs de Charleroi à Namur a écrasé un malheureux vieillard au passage à niveau n° 73. C'est la deuxième victime depuis trois mois. Ce passage à niveau où tous les écoliers et de nombreux ouvriers des établissements voisins traversent la voie ferrée pour se rendre à leurs occupations n'est surveillé par aucun garde, et cela malgré les nombreux accidents qui y sont arrivés.

— COURTRAI. — Les libéraux d'une commune des Flandres ont fêté leur triomphe du 13 juin, par un acte qui rappelle celui de l'année dernière à pareille date. Après force rasades et quolibets, ils ont placé sur la table une statue de Saint-Antoine de Padoue dont l'Eglise, en ce jour, célébrait la fête. Ils ont barriolé la statue, lui ont mis une pipe en bouche, et après toutes sortes de vociférations et d'outrages, on brisé la statue du Saint et jeté les débris sur la rue.

— BRUGES. — Il y a quelques jours trois jeunes gens dont deux marins d'un navire amarré au bassin et un ouvrier nommé Louis Vercruysse, âgé de 10 ans, demeurant rampart du Maréchal, s'amusaient à naviguer dans les eaux du canal d'Ostende. Pendant la course une dispute s'engagea entre eux et on mit pied à terre.

A l'entrée de la ville, près de la porte d'Ostende, une rixe s'ensuivit et les marins maltraitèrent si cruellement le pauvre Vercruysse, lui donnèrent tant de coups de couteau, qu'il est mort mercredi à l'hôpital des suites de ses blessures, après huit jours d'horribles souffrances. La justice, ayant fait une enquête a fait défense au navire, qui était déjà à Ostende, de quitter ce port.

ISEGHEM. — Un crime affreux a été com mis il y a quelques jours à Iseghem près Courtrai.

Une demi-douzaine de jeunes gens revenaient de Lendlede à Iseghem. Une dispute s'était élevée entre eux, et après les injures, on en était venu aux voies des faits.

Malheureusement, les conséquences de la rixe sont terribles. Une des victimes, un nommé Vanhaeverbeke, a reçu des coups de couteau dans le bras ; une autre, du nom de Bourgeois, a été grièvement blessé à la tête, aux bras et aux jambes, si bien qu'il a dû être recueilli par de pauvres gens où il a passé la nuit ; la troisième victime, Jean Wittouck, a reçu en plein ventre, au moyen d'un couteau-poignard, une large blessure. Le malheureux a tâché de regagner sa maison, mais il est tombé sans connaissance un peu plus loin dans la rue. Un passant attardé l'a trouvé dans le plus triste état, on l'a transporté chez lui, mais il n'a survécu que deux jours à son horrible blessure.

Les auteurs de cet attentat se sont constitués prisonniers et ont été écroués à la prison cellulaire de Courtrai.

FAITS DIVERS

— DRAME ÉMOUVANT. — La Grand'Rue, à Marseille a été, mercredi, le théâtre d'un drame émouvant.

Le convoi funèbre d'un enfant sortait du n° 99 de cette rue, quand en entendit tout à coup un cri terrible.

La femme Gautard, mère du pauvre enfant qu'on accompagnait au cimetière, folle de douleur et de désespoir, venait d'enjamber la fenêtre du troisième étage et de se précipiter dans le vide.

Au moment où cette malheureuse allait tomber sur la chaussée, son corps s'abattit sur deux femmes qui passaient et rebondit à terre. Cet obstacle vivant amortit sa chute et elle ne reçut que quelques contusions peu graves à la tête.

Quant aux deux passantes, elles n'ont reçu, elles aussi, que des blessures sans gravité.

L'AFFAIRE DU CAP-BRETON, 17 juin. — L'émotion causée par l'arrestation de M. Roubaud, notaire, est toujours très-vive.

Au retour de la cérémonie votive du Sacré-Cœur, dont M. Roubaud était un des fidèles observateurs chacun s'en entretenait. Il est écroué à la prison départementale du boulevard Chave. Pas la moindre mesure spéciale d'adoucissement n'a été prise à son égard. Il est dans une cellule comme les autres inculpés.

Hier, toutefois, on n'a pas osé refuser à sa famille la permission de le voir.

Il partira demain pour Paris, non pas entre deux gendarmes, mais avec un agent de la sûreté. Son fils a obtenu l'autorisation de faire le voyage avec lui, mais dans un autre compartiment. Le marquis de Rays a télégraphié hier d'Espagne pour protester contre l'arrestation de M. Roubaud, qu'il a qualifié d'acte infâme ; il a ajouté : *bon courage, espoir*. On sait que le marquis de Rays est très en faveur auprès d'Alphonse XII, qui lui a accordé la fameuse concession de mines.

ASSASSINAT. — La rue Paul, à Marseille, d'ordinaire si paisible, vient d'être ensanglantée par un épouvantable assassinat. Hier soir, vers six heures, une domestique du quartier se rendait chez M. Mercerou, horloger établi au n° 14 de cette rue, quand, ayant ouvert la porte, elle se trouva en présence du cadavre de l'horloger. Ce malheureux avait été frappé de trente coups de stylet. On a retrouvé l'arme qui était dans une canne à épée. Les morceaux de la canne ont été retrouvés, brisés dans la lutte.

M. Mercerou était un homme d'une haute stature et, quoiqu'il fût âgé de soixante-dix ans, il était encore extrêmement robuste. L'assassin était venu deux fois déjà au magasin et avait pu surprendre une conversation dans laquelle Mme Mercerou témoignait à son mari l'intention d'aller le soir à la campagne.

Une fois le crime commis, le meurtrier s'est emparé de bijoux et de montres, pour une valeur de 15,000 fr. environ.

M. Mercerou était un ancien soldat, très honorablement connu dans le quartier, où il était établi depuis vingt ans. Il avait été autrefois maître des cérémonies au Grand-Hôtel, à Paris.

UN TERRIBLE OURAGAN. — Pesth, mardi 13 juin. — Un grand orage a éclaté à Werschelz. Un pont s'est écroulé et quarante-quatre personnes ont été tuées à la suite de cet accident.

TRIBUNAUX

TRIBUNAUX COMIQUES : **L'invité à la noce.**

Jules Moinaux vient de faire paraître, chez Chevalier-Marescq, la seconde série de ses *Tribunaux comiques*, illustrés par Stop.

Il est inutile de souhaiter bon succès au nouveau livre ; le nom de l'auteur nous garantit que la seconde série des *Tribunaux comiques* s'enlèvera comme s'est enlevée la première.

Donc, sans phrases, je me borne à piller, dans le volume, une des plus amusantes fantaisies. Titre : *L'Invité à la noce.*

Le témoin dépose, témoin qui est en même temps la victime.

« Ayant lu dans les journaux qu'on demandait un garçon moyennant 500 francs de cautionnement.

M. LE PRÉSIDENT. — Un garçon de quoi ?

LE TÉMOIN. — Il n'y avait que ça. J'ai pensé que c'était un garçon de bureau. Je vas donc à l'adresse, je trouve M. Flachaux. Je lui dis que je venais pour le garçon qu'on demandait dans le journal. Il me répond : « Bien, vous m'allez, Vous avez les 500 francs ? — Les voilà, que je lui dis. — Bon, donnez ! qu'il me fait. Venez après-demain. Faites-vous beau et soyez ici sur les dix heures trois quarts au plus tard, vu que la noce est pour onze heures justes. — La noce ! que je dis. Quelle noce ? — La mienne, qu'il me répond. Vous en êtes. »

« Moi, me voilà bien content d'entrer chez un patron qui m'invite tout de suite à sa noce. Je m'en vas, il me donne une poignée de main et, deux jours après, j'arrive sur mon trente et un, je trouve là les deux pères, les deux mères, la mariée, tout le monde. Le patron me présente une demoiselle très gentille et me dit de lui offrir mon bras. Je lui offre mon bras ; c'est bon, nous montons en voiture ; nous allons à la mairie, après à l'église ; ensuite, on va faire un petit déjeuner, puis nous allons au Jardin d'acclimatation.

» A six heures, nous arrivons au restaurant on dîne, et, sur les dix heures, on danse jusqu'à cinq heures du matin ; seulement que le marié et son épouse étaient partis avant. (Hilarité.)

» Le lendemain, j'vas chez le patron, et je lui dis : « Me v'là, je viens commencer. — Commencer quoi ? qu'il me fait, c'est fini. Est-ce que vous croyez que je vas me marier tous les jours ? »

» Croyant qu'il disait ça en manière de rigoler, je la trouve bonne, et quand j'ai bien ri, je lui dis : — Eh bien ! où est le bureau ? — Quel bureau ? qu'il me dit. — Le bureau dont je suis garçon ?

M. LE PRÉSIDENT. — Voyons, finissez en.

LE TÉMOIN. — Eh bien ! monsieur, c'était une filouterie. Monsieur n'avait pas de bureau. Seulement, ayant besoin de 500 francs pour se marier, il avait fait demander dans le journal un garçon qui verserait 500 francs. Moi, j'ai cru que c'était un garçon de bureau ; pas du tout, c'était un garçon d'honneur, et j'ai été garçon d'honneur pour mes 500 francs.

Finalement, le tribunal condamne Flachaux à trois mois de prison, par défaut, car il a disparu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 juin.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée.

Il s'est occupé principalement des affaires d'Egypte.

La réponse de la Turquie, à la dernière sommation qui lui a été adressée au sujet de la conférence, n'est pas encore arrivée.

Le conseil a approuvé le projet de loi tendant à demander un crédit supplémentaire de 2 millions pour les indemnités du Deux-Décembre. Le projet sera, aujourd'hui, déposé à la Chambre.

Le conseil s'est occupé, sur la motion du ministre de l'instruction publique, des moyens de renouveler la dotation de la caisse des écoles, qui arrive à épuisement.

Il a été convenu qu'un projet de loi serait déposé la semaine prochaine pour demander une nouvelle dotation de 120 millions.

On s'est occupé également de renouveler le fonds d'emprunt de la caisse des chemins vicinaux qui, porté à 500 millions par des additions successives, arrivera prochainement à épuisement.

Un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 50 millions pour doter cette caisse, a été préparé. Ce projet sera déposé jeudi prochain.

La vérité sur les affaires d'Egypte

Malgré les complications quotidiennes des affaires d'Egypte, le jour commence à se faire sur cette question, au moins en ce qui concerne directement la France. Il est maintenant hors de doute que le gouvernement français n'a été poussé en Tunisie par la diplomatie allemande, que parce que celle-ci espérait faire surgir un *casus belli* entre la France et l'Italie.

Cette combinaison ayant échoué par suite des hésitations du roi Humbert, le chancelier allemand, que le temps presse, paraît-il, d'arriver à son but, qui serait un nouvel écrasement de notre pays avec l'assentiment de toute l'Europe, a suscité les complications dont l'Orient est en ce moment le théâtre.

Au dire d'un personnage politique qui arrive de Berlin depuis peu, la partie finale serait engagée en ce moment pour déterminer la France à assumer sur elle la responsabilité de la déclaration de guerre à l'Egypte et à la Turquie, signal de la lutte.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le coadjuteur intime de M. de Bismarck, depuis quelque temps, est le comte de Hatzfeld, qui fut ambassadeur d'Allemagne à Constantinople ; que les diplomates européens qui pouvaient gêner la politique de chancelier, le comte de Beust et le général Ignatieff, favorables à une certaine politique française, viennent d'être éloignés des affaires.

En outre, l'influence de M. de Bismarck a empêché, pour les mêmes motifs, la nomination du commandeur Nigra comme ambassadeur d'Italie à Paris. Donc, que la conférence s'ouvre ou qu'elle soit définitivement enterrée, la France demeure seule en présence du monde musulman disposé à la lutte, de l'Italie irritée et de l'accord hostile à notre politique des trois grands empires européens.

Il n'y a pas jusqu'à l'incident du refus de paiement de l'indemnité de Saïda, qui n'aggrave notre situation en indisposant l'Espagne contre nous. Tout a donc concouru à servir les vues de l'Allemagne.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Les cadavres des Européens victimes de l'émeute d'Alexandrie ont été jetés à la mer par la populace. Ceux que la mer rejette sur le rivage sont criblés de coups de baïonnette ; ce qui prouve que ce sont les soldats égyptiens qui ont tué ces malheureux.

Et M. de Freycinet déclarait mardi au Sénat que les troupes égyptiennes avaient « fait leur devoir convenablement. »

Alors les soldats d'Arabi font leur devoir convenablement aux yeux de notre premier ministre quand ils égorgent des Européens sans défense ?

Une dépêche de l'*Agence Havas* annonce que le nombre des Européens tués dans l'émeute d'Alexandrie est évalué à 250.

Mardi, M. de Freycinet déclarait devant le Sénat que le nombre des victimes avait atteint le chiffre de 38.

Il y avait alors 48 heures que l'émeute avait eu lieu. M. de Freycinet avait eu tout le temps de demander des renseignements et d'en recevoir.

De deux choses l'une :

Ou il n'a pas su se faire renseigner et alors il est tout à fait au-dessous de ses fonctions.

Ou il s'était fait renseigner et alors il a voulu dissimuler la vérité aux représentants de la France.

Dans un cas comme dans l'autre, quelle confiance peut-on avoir en M. de Freycinet.

Paris, 17 juin, 3 h. 55 soir.

La *Liberté* dit que le Sultan a déclaré qu'il croyait impossible de participer à la conférence, mais qu'il ne refusait pas de tenir compte des décisions qui y seront prises.

On croit que la Turquie, à la suite d'un nouveau délai qui lui est accordé, reviendra sur sa décision. La conférence se réunira certainement à Constantinople, quoi qu'il arrive.

La France ne repousse pas la participation de l'Espagne à la conférence.

Il est inexact que l'Italie ait l'intention d'y soulever la question tunisienne.

La *Liberté* ajoute que la déposition du Khédive est toujours très probable.

Londres, 17 juin, 11 h. 20, matin.

On télégraphie d'Alexandrie au *Daily Chronicle*, que les imans ont été invités à ne pas exciter la populace. Ils ont répondu que le peuple avait été fanatisé par plus de 200 derviches qui se trouvent actuellement dans la ville. Le nombre des victimes qui ont succombé dimanche dernier et dont les corps ont été retrouvés, s'élève à 340. Tout en constatant les dangers croissants de la situation, les correspondants des journaux anglais sont unanimes à dire que la panique générale contribue encore à ce que les indigènes deviennent de jour en jour plus hardis. On loue beaucoup le sang-froid de sir E. Malet et on regrette l'agitation perpétuelle dans laquelle se trouvent les consuls d'Allemagne et d'Autriche.

Suivant les dépêches du *Daily Chronicle*, on a trouvé hier matin, dans les rues du Caire, des bandes de papier imprimées, invitant la population à purifier la ville sainte de la présence des « chiens de chrétiens ». Ces proclamations incendiaires sont attribuées aux étudiants de l'université El-Azhar.

Les réponses données à la Chambre des communes par MM. Gladstone et sir Charles Dilke, relativement aux affaires d'Egypte, ont été accueillies ce matin par le public aussi tranquillement qu'elles l'ont été hier soir à la séance du Parlement.

Mgr DU ROUSSEAUX CHEZ LE JUGE D'INSTRUCTION

On lit dans l'*Etoile belge* de cette nuit :

« L'évêque Du Rousseaux mandé vendredi au cabinet du juge d'instruction, a subi un long interrogatoire. Il est resté au palais de justice de neuf heures et demie à une heure et demie. »

LES ÉVÈNEMENTS D'IRLANDE

Londres, 17 juin, 4 h. 25 soir.

Une descente de la police, dans une écurie de Clerkenwel, un des quartiers de Londres, a amené la découverte de cent mille cartouches, 400 fusils, 25 caisses de revolvers et d'autres armées, destinés à l'Irlande.

Aucune arrestation n'a encore été faite.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'interpellation sur les affaires d'Egypte

M. Lockroy va demander à M. de Freycinet quel jour sera distribué le *Livre jaune*. De la réponse du ministre dépendra la décision de M. Lockroy au sujet de l'interpellation.

La souscription des grévistes

M. Clovis Hugues questionnera M. Goblet, sur son refus d'autoriser la loterie que plusieurs citoyens voulaient organiser en faveur des grévistes.

L'enseignement secondaire privé

Paris, 17 juin, 4 h. 10 soir

La commission de l'enseignement secondaire privé a décidé que le certificat d'études n'aurait pas pour équivalent un droit d'inspection par l'État.

Le directeur d'un établissement fermé ne pourra pas servir de prête-nom dans d'autres établissements. Néanmoins, la commission entendra le ministre sur ces questions.

La séparation de la Chambre

Paris, 17 juin, 4 h. 15 soir.

MM. Lacretelle, Clémenceau et Clovis Hugues ont l'intention de présenter une proposition tendant à ce que la Chambre ne se sépare pas avant le vote de la loi sur la magistrature.

La convocation du Parlement en cas d'urgence

Paris, 17 juin, 3 h. 55 soir.

Plusieurs députés ont l'intention d'entamer avec le gouvernement des pourparlers, en vue d'établir une procédure pour convoquer le Parlement en cas d'urgence.

NOUVELLES DIVERSES

La Mairie centrale

Le ministre de l'intérieur a décidément renoncé à présenter le projet de loi sur la Mairie centrale.

Par une lettre au préfet de la Seine, il lui fait savoir que le moment ne lui semble pas opportun et que le projet est ajourné.

Le mouvement diplomatique

Il est vaguement question, mais enfin il est question de changements importants dans le haut personnel diplomatique.

Certains de nos ambassadeurs à l'étranger ne se seraient pas montrés à la hauteur de leur mission.

On comprend qu'en pareille matière il soit de mauvais goût d'insister, mais le fait ne nous étonne nullement, étant données les conditions dans lesquelles le haut personnel diplomatique est actuellement recruté.

Les obsèques du général de Cissey

Les obsèques du général de Cissey auront lieu, mardi prochain, au Gros-Caillou.

La langue française en Alsace-Lorraine

Berlin, 17 juin, 9 h. 45, matin

La proposition des députés Alsaciens-Lorrains demandant qu'il soit permis de faire usage de la langue française à ceux des députés de la délégation d'Alsace-Lorraine qui ne savent pas la langue allemande a été approuvée en deuxième lecture.

Le centre, les progressistes, les socialistes, les démocrates et les sécessionnistes ont formé la majorité.

Le prince Jérôme à Heidelberg

Le bruit a couru hier matin de l'arrivée à Paris du prince Victor Napoléon ; renseignements pris, nous croyons savoir que c'est au contraire le prince Jérôme qui aurait quitté Paris, se rendant à Heidelberg, auprès de son fils.

L'abstention de l'Ecole polytechnique à la fête du 14 juillet.

Paris, 17 juin, 9 h. 50 m. soir.

Une partie des élèves de l'Ecole polytechnique s'abstiendra de participer à la fête du 14 juillet.

La Fête de Paray-le-Monial

L'*Univers* reçoit de Paray-le-Monial la dépêche suivante :

« Paray-le-Monial, 16 juin, 2 h. 55 mat.

» La solennité pour la fête du Sacré-Cœur a été splendide. Il y avait une énorme affluence.

» S. Em. le cardinal Caverot, NN. SS. les évêques d'Autun et de Nevers rehaussaient de leur présence cette émouvante cérémonie.

» Tous les fidèles qui assistaient à la fête ont reçu, au nom de Léon XIII, une bénédiction spéciale et ont pu gagner une indulgence plénière. »

Le doyen des pompiers

M. Corneau, député des Ardennes, a présenté hier, au président de la République, le doyen des sapeurs-pompiers de France, et a demandé pour lui la croix de la Légion d'honneur. M. Grévy a fait à cette demande le meilleur accueil.

Le Congrès des architectes

Le Congrès des architectes a tenu hier, à deux heures de l'après-midi, à l'Ecole des beaux-arts, sa dernière séance, sous la présidence de M. Bailly, président de la Société des artistes, membre de l'Institut. Cette réunion avait pour but les proclamations des lauréats, auxquels la Société centrale des architectes a décerné des récompenses.

Mort de l'amiral Penhoat

Les obsèques de M. le vice amiral Penhoat, décédé à Paris, à l'âge de soixante-dix ans, d'une attaque d'apoplexie, ont eu lieu hier, sans aucune pompe

L'amiral Penhoat avait été appelé, pendant la guerre de 1870, au commandement de la 2e division d'infanterie du 18e corps, à l'armée de l'Est, et s'était distingué aux combats de Villersexel et d'Héricourt. En février 1871, M. Gambetta l'avait appelé à succéder à Garibaldi, dans le commandement en chef de l'armée des Vosges ; la conclusion de l'armistice, puis de la paix, l'empêcha de conduire cette armée à l'ennemi, et son rôle se borna à la désarmer après l'avoir réorganisée.

L'amiral Penhoat avait été maintenu, en récompense de ses services de guerre, dans la 1re section du cadre de l'état-major-général. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

ÉTRANGER

Un discours de M. de Bismarck

Tout fatigué qu'il se disait il y a peu de jours devant le Reichstag, M. de Bismarck n'a pas tardé à reprendre la parole. Il y a été poussé par un député libéral, M. Richter, qui a osé demander un dégrèvement d'impôts, portant sur la diminution du budget de la guerre.

M. de Bismarck n'admet pas qu'on touche à la question militaire, et il l'a dit, dans la séance du 14, en termes autoritaires.

Avec son habileté ordinaire, le grand chancelier de l'Allemagne du Nord a commencé par déclarer que l'armement permanent de la nation était nécessité par la seule raison défensive. A lire ce début on croirait que l'Allemagne a toujours été le point de mire des pays voisins, quand, au contraire la politique d'annexion est une politique essentiellement allemande, témoin le Slesvig d'abord, puis Strasbourg et Metz.

Pensez-vous, a dit M. de Bismarck, que ce soit pour mon plaisir, que je maintiens l'effectif élevé de l'armée ? Je ne sais pas si c'est là le cas chez nos voisins en France et en Russie, pays dont chacun a plus d'hommes sous les armes que nous ; j'ignore quels buts ces nations poursuivent par là, je n'ai à m'occuper que du fait que ces millions de baïonnettes sont dirigées vers le centre de l'Europe, que c'est nous qui sommes au centre et que notre position géographique, toute l'histoire le démontre, nous désignera toujours aux coalitions des puissances.

Et autrefois notre faiblesse a eu assez à souffrir de ces alliances. Vous connaissez la coalition de la France, de la Russie et de l'Autriche contre Frédéric-le-Grand du temps de Kaunitz ? Pourquoi rien de pareil ne pourrait-il pas se reproduire ? Nous possédons de quoi exciter l'avidité de nos voisins. Si je puis revendiquer quelque mérite pour ma politique étrangère, c'est d'avoir empêché depuis 1871 toute coalition prépondérante contre l'Allemagne.

Ainsi c'est contre les entreprises de la France et de la Russie que M. de Bismarck met en garde l'Allemagne en maintenant ses énormes effectifs. Et M. de Bismarck considère « nos baïonnettes » comme une menace !

Le paragraphe relatif à l'opposition du Reichstag est également à citer.

M. Richter me reproche de parler le langage de l'absolutisme. Cela est faux. Mais je n'hésiterais pas un instant à parler cette langue, si je venais à être convaincu qu'absolutisme et patriotisme sont la même chose.

Si je devais opter entre la patrie et la majorité du parlement, mon choix ne serait pas long. Il est triste d'ailleurs qu'un homme plongé comme moi dans les affaires et qui croit posséder un jugement calme ait à s'occuper de la relation qui peut exister entre les mots patriotisme et absolutisme.

Pour M. de Bismarck l'armée est l'incarnation de la patrie. Quelque triste qu'il soit de comparer à ce qui suit, l'état où l'apothéose de « l'élément civil » a conduit l'esprit français, depuis dix ans, cette comparaison est indispensable.

Voici la fin du discours de M. de Bismarck :

Quel est celui d'entre vous qui a émis la pensée que la Prusse doit posséder une armée puissante ? Vous avez cherché à la détruire et à la ruiner ; vous vouliez la transformer en une milice et y introduire le service de deux ans.

Vous avez haï et opprimé les officiers ; combien ne s'est-on pas, alors, moqué de l'armée qui est devenue et restée le point d'appui de l'idée nationale. A cette époque, les professeurs et la presse se trouvaient d'un côté et l'armée de l'autre.

Lorsque j'ai paru pour la première fois à cette tribune en qualité de ministre, on m'a reproché de n'être qu'un officier prussien en habits bourgeois ; j'ai été flatté de cette qualification, car la pensée d'être un officier prussien augmente et rehausse mes aspirations nationales et mon amour de la patrie beaucoup plus que n'importe quelle attribution parlementaire.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Affaires d'Egypte

Alexandrie, 18 juin, 7 h. 20 m.

Le Khédive refuse de retourner au Caire.

L'interpellation sur les affaires d'Egypte

Paris, 18 juin, 7 h. 22, m.

M. Lockroy n'adressera pas d'interpellation au gouvernement au sujet des affaires d'Egypte. Mais on assure que M. Casimir Périer, à l'instigation de M. Gambetta, soulèvera un débat sur ce point à la séance de lundi.

Victor Hugo et les juifs

Paris, 18 juin, 7 h. 30 matin.

Les journaux publient un appel de Victor Hugo en faveur des juifs.

L'Espagne à la conférence européenne

Paris, 18 juin, 7 h. 45.

Il se confirme que l'Espagne a demandé à participer à la conférence européenne. Le cabinet français ne s'y oppose pas, on ignore sur ce point les dispositions des autres puissances.

Bulletin du Commerce

COMMERCE D'ANVERS DU 17 JUIN. — (Service particulier). — Cafés. — On a fait 400 sacs Jérémie, à 26 1[4 cents ; 300 sacs Cap Haïti, à 28 cents, acquitté et 308 sacs Santos, à 20 1[2 cents, entrepôt, par demi-kilo.

Céréales. — Le froment est mieux tenu. On tient le roux d'hiver d'Amérique de fr. 29 0[0 à 00 0[0 et la Californie, de fr. 28 0[0 à 00 0[0, par 100 kilos.

Seigle, calme. Amérique, fr. 19 3[4, par 100 kilos.

Orge d'Odesse, de fr. 15 à 16 1[2, par 100 kilo.

Avoine, sans changements, Russie, de fr. 16 à 17, par 100 kilos.

Laines. — Sans affaires.

Pétrole raffiné. — (Les prix désignés ci-après s'entendent pour partie premier cout) : Disponible, payé fr. 17 1[2 à 00 0[0, tenu fr. 17 3[4, juin, payé fr. 00 0[0 à 00 0[0, tenu fr. 17 3[4 à 00 0[0 ; juillet, payé fr. 00 0[0 à 00 0[0, tenu fr. 17 3[4 ; août, payé fr. 00 0[0 à 00 0[0, tenu fr. 18 0[0 à 00 0[0 ; septembre, payé fr. 18 3[8 à 00 0[0, tenu fr. 18 1[2 à 00 0[0, octobre, payé fr. 00 0[0 à 00 0[0, tenu fr. 00 0[0 ; quatre derniers mois, payé fr. 00 0[0 à 00 0[0, tenu fr. 18 5[8 à 00 0[0, par 100 kilos. Ferme.

Saindoux. — Soutenu et quelques affaires. On cote Wilcox, disponible fr. 144 0[0 à 000, par 100 kilos.

A livrer, Wilcox, sur juin, fr. 143 1[2 à 000 ; juillet fr 142 0[0 à 000 0[0 ; août-septembre, fr. 141 0[0 à 149 ; quatre derniers mois, fr. 130 0[0 à 000 0[0, les 100 kilos.

Salaisons. — Calme et affaires rares. On cote longmiddles, disponible, de fr. 142 0[0 à 000 ; shormiddles, de fr. 139 0[0 à 000 ; épaules, de fr. 104 0[0 à 000, par 100 kilos.

A livrer, pour 1[2 longmiddles et 1[2 shortmiddles, juin, de fr. 144 0[0 à 145 ; juillet, de fr. 144 0[0 à 000 ; août-septembre, de fr. 143 0[0 à 000, par 100 kilos.

La marque Toby and Booth fait fr. 148 à 149 ; les Bakx font de fr. 144 à 147, par 100 kilos.

Les jambons fumés, fr. 190 à 195 ; les ditos salés, fr. 000 à 000, par 100 kilos.

Cotons

Le Havre 17 juin.

Cotons (clôture) bonne demande, prix fermes. Vente de la journée 2000 balles.

On cote très ordinaire Louisiane sur juillet 80,50 les 50 kilos.

Liverpool, 17 juin.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 12,000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation et 10000 pour la consommation.

Marché ferme pour les Américains, soutenus pour les Surats

Importations du jour 1,000 balles.

Produits divers

Anvers, 17 juin.

Froments affaires actives à des prix en baisse.

Seigles faible.

Pétrole tendance plus ferme.

Disp. 17 3[4, courant 17 3[4 juillet 17 3[4 ; août 18 0[0, sept. 18 1[2 ; oct. 00[00 ; 4 dern. 18 3[4.

Sucre tendance calme.

Disp. 56,00.

Oct-déc. 52,87.

Cafés faibles. On a vendu 308 sacs Santos à 20 1[2 cents le 1[2 kilo acq.

Londres, 17 juin.

Temps beau.

Cargaisons flottantes.

Marché calme. On a vendu une cargaison roux livrer n° 2 à 51[6 et une Standard n° 1 à 49 shil.

Cargaisons arrivées 1, à vendre 4.

Londres, 17 juin.

Sucres bruts calmes, tendance lourde.

Sucre de betterave et en pains sans affaires.

Sucres raffinés fermes, demande moderée.

Sucres cristallisés lourds.

Saint-Pétersbourg, 17 juin.

Change Paris 2 fr. 56 pour un rouble.

Nantes, 17 juin.

Sucres faibles. On a vendu 2922 sacs Réunion ; 250 sacs Nossi-bé, 110 barriques et 693 quarts Antilles françaises. On cote sucres de toutes provenances 59,75.

Le Havre, 17 juin.

Cafés calmes. On a vendu 3310 sacs dont 210 La Guayra non gragés à 52 ; 200 Java à 78 ; 100 Porto Rico à 89 ; 800 Malabar à livrer à 73.50 ; 2000 Santos non lavés sur nov. à 52,50 et sur déc. à 53 les 50 kilos.

Bois de teinture en hausse. On a vendu 1500 tonnes Martinique ou Guadeloupe à 13.80 et Corinto livraison très éloignée à prix secret.

Saindoux en hausse. On a vendu 17,50 tierçons Wilcox juin à 71,62,4, 72 et 72,75 ; sur juillet à 71,35 les 50 kilos

Cuirs calmes. On a vendu 1000, secs, Mexique à 125 les 50 kilos.

Sucres indigènes. — On cote brut disponible pour l'exportation, fr. 56,00 à 60,00 ; transfert de droits, fr. 57,00 à 00,00 ; à livrer sur juillet, fr. 57,25 à 00,00 ; sur les trois derniers mois, fr. 53,00 à 00,06 ; mélasse indigène de betterave, disponible, fr. 00,00 à 00 ; à livrer, fr. 00,00 à 00,00.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 17 juin 1882.

HUILE DE COLZA	4 d'octobre. 63 30 à .. ..
(10 k., fût com., esc. 1 0[0)	SUCRES RAFFINÉS
Courant..... 71 25 à	Disponible. 115 .. à 116 ..
Juillet..... 72 .. à	FARINES 9 MARQUES
Juillet-aout 72 50 à	(163 hect., d., c., esc., 1[2
4 dernier... 74 75 à	Courant..... 62 60 à .. ..
HUILE DE LIN	Juillet..... 62 .. à .. ..
Courant....... 58 75 à	Juillet-aout 61 75 à .. ..
Juillet....... 59 25 à	4 derniers.. 58 25 à .. ..
Juillet-aout 60 .. à	MARQUE CORBEIL
4 derniers.. 61 50 à	(159 h.)...... 64 .. à .. ..
SPIRITUEUX	BLÉS
1e q., l'h. 80e, fût c., esc. 10k.	77[75 k., s. esc. comptant
Courant..... 58 75 à	Courant..... 30 25 à .. ..
Juillet..... 58 75 à	Juillet..... 28 60 à .. ..
Juillet-aout 58 50 à	Juillet-aout 28 40 à .. ..
4 derniers.. 54 .. à	4 derniers.. 27 25 à .. ..
SUCRES 88e SACCHARIMÉT.	SEIGLES
(100 0[0)	70[72 k., s. esc. comptant
Nre 10[13 ct. 60 50 à 60 75	Courant..... 17 75 à .. ..
SUCRES N° 3 BLANCS	Juillet..... 17 .. à .. ..
Courant..... 67 .. à	Juillet-aout 18 25 à .. ..
Juillet...... 67 50 à	4 derniers.. 18 50 à .. ..
Juillet-aout 67 60 à	

Cours des Sucres et du 3[6 de Lille

DU 17 JUIN 1882

MARCHANDISES	Cours offic.	Cours com.	Offert	Demand.
Sucre Indien 88 degrés	59 50	.. ..	.. ..	.. ..
— n° 7 à 9	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, 6 k. n° 1	120	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Indigène n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3[6 betteraves disponibles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Grains disponibles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin 1re qual. dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— mélasse disponible	58 50	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, premiers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'été	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

COURS DU 17 JUIN

Huile de colza	67 .. à ..
Huile épurée pour quinquet	
Lin du pays	
Lin étranger	
Caméline	
Chanvre	

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi 15 Juin 1882, au matin

ACTIF

Encaisse de la Banque		2.105.163.050 58
Effets échus hier à recevoir		129.442 99
Portefeuille de Paris : Commerce		486.738.934 65
Portefeuille des succursales : Effets sur place		545.639.121 ..
Avances sur lingots et monnaies		36.591.900 ..
— — succursales		8.126.950 ..
Avances sur titres		150.596 511 18
— — succursales		129.251.811 ..
Avances à l'Etat		99.603.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.641.167 83
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		6.553.463 ..
Dépenses d'administration		3.911.364 95
Emploi de la réserve spéciale	(e)	9.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt		14 784.680 50
Divers		53.140.387 91
		3.867.859.979 89

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital		8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banque départem.	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserve immobilière	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	9.997.444 16
Billets au porteur en circulation		2.656.442.870 .
Arérages de valeurs transférées ou déposées		7.246.992 55
Billets à ordre et récépissés		32.373.765 54
Comptes courants du Trésor		431.901.217 54
Comptes courants de Paris		369.074.090 36
— — des succursales		54.713.838 ..
Dividendes à payer		1.634.674 ..
Effets non disponibles		... ..
Escomptes et intérêts divers		32.546.550 35
Réescompte du dernier semestre		5.141.679 46
Divers		20.178.794 25
		3.867.859.979 89

Décomposition de l'encaisse au 15 Juin 1882

Or	947.507.409 13
Argent	1.157.655.641 45
	2.105.163.050 58

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse or	3.152.000
Portefeuille	5.933.000
Circulation des billets	15.640.000
Comptes courants du Trésor	6.643.000

DIMINUTION

Encaisse argent	262.000
Avances sur titres	6.014.000
Comptes courants particuliers	6.524.000

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

La Caisse d'épargne postale est placée par la loi, sous la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à un franc (1 fr.). Le compte de chaque personne ne peut dépasser deux mille francs (2.000 fr.) versés en une ou plusieurs fois.

Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les 6.000 bureaux de poste, ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 0[0.) Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rente ou davantage, peut faire opérer cet achat, sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre à souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

REMBOURSEMENTS. Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser tout en partie de leur compte ou, adressent directement leur demande au Ministre des Postes et des Télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés

Toute réclamation concernant le service de la Caisse d'épargne postale doit être adressée directement, et sans affranchir, au Ministre des Postes et des Télégraphes, à Paris.

SAISON DES CHALEURS
42 ANS de SUCCÈS
20 Récompenses dont 5 médailles d'or
ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9. Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des imitations

Sauvez les Enfants

Sans médecin, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pains, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les désespérés.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, juillet 1880.

Cure N° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrête immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure N° 85,410. — Rue de Tunnel, (Valence, Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 99,625. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1[4 kil., 2 fr. 25 ; 1[2 kil., 4 fr. ; 7 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1[2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 10 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr., *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione Paris.

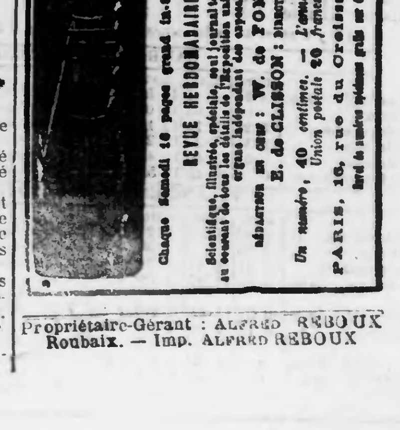

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX